

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 octobre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25, 26 et 27 septembre 2017

2017 DAC 806 Subventions (19.500 euros) à neuf associations du 20e Belleville dans le cadre de la Politique de la ville.

M. Bruno JULLIARD et Mme Colombe BROSEL, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle, en date du 9 juillet 2015, relative au soutien de l'association Tamèrantong ! ;

Vu l'avenant n°1, en date du 12 juillet 2016 ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 septembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations 129H Productions, Belleville Citoyenne, Transart'in, Canal Marches, La vitrine des artistes, Parcours, Le Mystère Bouffe, Mémoire de l'Avenir et Tamèrantong ! Pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Grand Belleville du 20e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 12 septembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par Mme Colombe BROSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association 129H Productions 38-40, rue des Amandiers 75020 Paris, pour le projet Hauts Les Mots, Saison 7. 19172 ; 2017-01650.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Belleville citoyenne 83, rue Nationale 75013 Paris, pour le projet Convergence. 19230 ; 2017-01758.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Trans'art 3-5, rue Frédérick Lemaître 75020 Paris, pour le projet Création artistique. 186216 ; 2017-01459.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Canal Marches 122, rue des Couronnes 75020 Paris, pour le projet Vidéo citoyenne à Belleville Amandiers. 11267 ; 2017-04836.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association La vitrine des artistes 62, rue des prairies 75020 Paris, pour le projet le Théâtre au service des enfants. 19353 ; 2017-01671.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Parcours118, rue du Château 75014 Paris, pour le projet Le cinéma frappe à ta porte. 187680 ; 2017-02166.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Mémoire de l'avenir 45-47, rue Ramponeau 75020 Paris, pour le projet Maison du Bas Belleville – Viva Cité. 8144 ; 2017-04813.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Le Mystère Bouffe 23, rue André Joineau 93310 Le Pré Saint Gervais, pour le projet Ici même-. 17945 ; 2017-02560.

Article 9 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Tamèrantong ! 36, rue de Terre-Neuve 75020 Paris, pour le projet Théâtre et éducation populaire à Paris Belleville. 17945 ; 2017-01656.

Article 10 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs du 9 juillet 2015 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association Tamèrantong ! Joint en annexe à la présente délibération.

Article 11 : La dépense totale correspondante, soit 19.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO